

# COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 22 Septembre 2016

L'an deux mil seize et le vingt-deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Tuffier  
Mrs Mallet Breton Penicaud Perot Bigot

Absents avec procuration : M. Verrier et Mme Breteau

Excusé : M. Blondeau

Mme Péan a été nommée secrétaire.

### **Travaux supplémentaires de réfection de la voirie ; carrefour rue de l'église et rue Beauregard**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Colas pour les travaux supplémentaires situés au niveau du carrefour des deux rues.

Il s'élève à 6 630,40€ HT, Le conseil municipal, considérant la nécessité de la remise en état de ce carrefour accepte ce devis à 14 voix pour et charge Monsieur le Maire de sa signature. Il sera réglé en investissement sur le compte 2315 programme 66 (aménagement du bourg).

### **Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone : Chemin de la Grouas ER 006517**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par ERDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par ERDF, à **65 000,00€ HT**.
- Conformément à la décision du Conseil départemental du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par les Collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange, à **25 000,00€ HT**.
- Conformément à la décision du Conseil départemental du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 70% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental sur avis du comité des sites, pour une réalisation en 2017.
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit **3 900,00€** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du département pour la réalisation des travaux.
- Accepte de participer à 30% du coût HT des travaux pour l'électricité et à 70% du coût HT des travaux

pour le réseau téléphonique tel qu'ils sont définis par l'étude d'exécution,

- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

### **Lutte Collective contre les rongeurs aquatiques.**

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention du FDGDON (fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Sarthe) pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur notre commune. Monsieur le Maire rappelle que nous n'avons plus de piègeurs sur notre commune et que la commune de Saint Martin se trouve dans le même cas. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de Saint Martin pour évoquer le sujet afin de trouver des solutions.

### **Délibération concernant la modification du nombre de délégués communautaires à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète au conseil municipal. Celle-ci rappelle la répartition du nombre de sièges qui peuvent être fixés, selon deux procédures citées dans son courrier. Après examen de notre délibération, elle nous informe que la répartition n'est pas conforme à l'une des dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT et que celle-ci pourrait faire l'objet d'une annulation par le juge administratif. Dans ce cas, elle arrêterait la composition du futur conseil communautaire sur la base de la répartition dite de droit commun.

### **Information du projet de convention sur le regroupement des écoles ne comportant pas 5 classes.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Carles Grelier qui nous informe du projet de convention que les services de l'Education nationale et la préfecture ont proposé à la ratification de l'Association des Maires de la Sarthe. Il souhaite que nous nous manifestions auprès de l'Association des Maires de la Sarthe afin de contrer cette nouvelle initiative de l'Etat qui va à l'encontre de l'intérêt des enfants de nos écoles ainsi qu'à l'encontre de nos communes rurales et de leurs habitants.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour adresser un courrier d'opposition à cette convention à l'Association des maires de la Sarthe.

### **Rapport d'activités 2015 de la CCPHS (Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Mallet pour la présentation du rapport annuel 2015 sur l'ensemble des activités et le fonctionnement de Communauté de Commune du pays de l'Huisne Sarthoise.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation particulière, le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

### **Rapport d'activités 2015 du SMIRGEOMES**

Monsieur le Maire nous donne lecture de ce présent document qui a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2015. Il permet d'appréhender les évolutions des tonnages (collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles, collecte sélectives, déchèterie) de la structure et de mesurer la qualité des services proposés aux habitants. Il présente également un bilan financier exhaustif de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes. Ce rapport est disponible sur le site [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr) et consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'activités de l'année 2015.

**Divers :**

Cimetière : Info sur la Croix Tombée, envisager une restauration

Le Pt'it bistrot : Demander des devis pour la chaudière

Logement communal : Sols de la salle à manger à revoir (M. Odeau et M. Mallet)

Fibre optique : Information sur le passage de la fibre optique au sein de la communauté de communes par M. Odeau

PLUI : Information des dates des ateliers thématiques pour l'élaboration du PLUi.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Approbation de la séance du 22 septembre 2016; le Maire Michel ODEAU